

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
Autorisation
engagement quart des
dépenses
d'investissement 2024 -
Budget annexe
ASSAINISSEMENT

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric
BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,
Martine MUNOZ,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

AUTORISATION ENGAGEMENT QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1 ;
- Vu l'instruction M49 ;
- **Considérant** qu'il est proposé d'autoriser le Maire, en attendant le vote du budget primitif avant le 15 avril 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») ;
- **Considérant** que pour le budget annexe Assainissement, les crédits ouverts en dépenses d'investissement, en dépenses d'équipement 2023 (hors restes à réaliser) étant de 325 661 euros, il est proposé la répartition suivante :

Chapitre	Nature	Montant en Euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	2 961,00 €
Sous total chapitre 23		2 961,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	21532 - Réseaux d'assainissement	15 000,00 €
	2155 – Outillage industriel	3 591,00 €
	21562 – Service d'assainissement	16 269,00 €
	2157 – Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	1 387,00 €
	2182 – Matériel de transports	1 980,00 €
	2183 – Matériel de bureau et informatique	625,00 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	100,00 €
Sous total chapitre 21		38 952,00 €
Chapitre 23 – immobilisation en cours	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	35 750,00 €
Sous total chapitre 23		35 750,00 €
Total Général		77 663,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2024 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») telles que mentionnées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Sophie DELAIGUE

Le Maire,




Stéphane RODIER